Arbonne-la-Forêt

Infos

édition juin 2015

EDUCATION, JEUNESSE, LIEN SOCIAL
Ecoles
Assemblée des jeunes
Aménagement des espaces communaux
Page 2 & 3

DEVELOPPEMENT, SAUVEGARDE DU TERRITOIRE ET DE L'ENVIRONNEMENT
RD 409
Eaux pluviales
Site Air France
Cession d'une parcelle communale
Page 3 & 4

ACTIVITES ET VIE ECONOMIQUE DU VILLAGE
Acteurs économiques
Un plus à la « Forestière »
Page 5

FINANCES
Budgets
Page 5 à 7

VIE DU VILLAGE
Fête du village
Page 7

INFORMATIONS
Facture d'eau
Du nouveau sur le parking
Etat civil
Page 8

Editorial

2015 est déjà bien avancé et voici le moment de notre rendez-vous annuel d'informations.

L'avenir de tout groupement, de toute collectivité, est à la fois de **conserver** et de **construire.**

– Conserver notre patrimoine est un devoir mais surtout l'expression de notre commun attachement à l'histoire du village et à ce que nous voulons qu'il soit dans notre présent et notre futur. La réhabilitation de la mairie, maison communale et de la salle du conseil avec mise en accessibilité, sera normalement achevée début janvier 2016. Le sauvetage de l'église, aura lieu en deux tranches urgentes concernant l'extérieur du bâtiment et les structures porteuses, pour un montant total estimé à 285 430€ hors taxes. A ce jour, le financement de la première tranche évalué à 162 355€ hors taxes est assuré en partie par des subventions notifiées par la direction régionale de l'architecture et de la culture (DRAC), le conseil régional et le conseil départemental, pour une somme globale de 122 593€, laissant à la charge de la commune la somme de 39 762€. La TVA est avancée par la commune puis récupérée, en grande partie, quelques mois après. Les travaux pourraient débuter au cours du premier trimestre 2016. Nous souhaitons pour les années prochaines, trouver des fonds nécessaires pour remettre en état et rafraîchir les locaux scolaires de nos deux écoles. Cet été la toiture de la cantine sera refaite en urgence. Nous avons sollicité l'aide financière de l'Etat et sommes en attente des arbitrages.

- Conserver et construire …. du plan d'occupation des sols (POS) au plan local d'urbanisme (PLU). Ce passage est une obligation légale imposée à toutes les communes et aussi à l'échelle intercommunale.
Le plan d'aménagement et de développement durable (PADD), qui détermine les enjeux et orientations qui guideront le nouveau zonage, a été présenté au conseil municipal du 23 juin 2015.Une réunion publique aura lieu le 15 septembre 2015 à 19h.

- Construire ensemble l'avenir à travers le PLU (quelle taille donner au village pour les quinze prochaines années, quels aménagements pour le centre-bourg…).mais aussi avec nos jeunes qui participent depuis quelques mois activement à l'Assemblée des jeunes dont vous trouverez dans ce bulletin les étapes de la constitution, les choix et les actions en cours et prévues pour un futur proche.

Des actions, des projets, sans augmentation du taux de la fiscalité communale.

Pour mieux partager, désormais deux rencontres citoyennes et conviviales : le premier dimanche de juin, la fête du village avec la brocante du foyer rural, la kermesse des écoles et la participation de l'assemblée des jeunes… à la mi-janvier, la réunion « bilan et perspectives » autour d'un buffet amical.

Merci à tous les bénévoles et à tous les acteurs économiques de la commune et bonnes vacances estivales.

Colette GABET

Mairie *: 58 rue de la mairie - 77630 ARBONNE-LA-FORÊT ☎ 01 60 66 44 16 🖷 01 64 14 00 46*
Email : mairie.arbonnelaforet@wanadoo.fr – Site : www.arbonnelaforet.fr

Comité de rédaction : Colette Gabet, Annick Barat, Marie-Claude Legendre, Anthony Vautier

Voyage, sorties, activités périscolaires 2014/2015

En élémentaire :

- Les trois activités « NAP » (anglais, théâtre, travaux manuels) ont abouti à la représentation d'une pièce de théâtre en mars. En clôture a été présentée la dernière session « NAP » (hip/hop)
- Une semaine classe verte à l'île d'Oléron financée à 50% par la commune, environ 10% par l'association des parents d'élèves, le reste à la charge des familles. Une semaine pleine de souvenirs et riche de savoirs.
- L'installation de carrés potagers : demande des délégués de classes CM1/CM2 renforcée par un projet d'école qui a été complété avec des interventions sur le recyclage des déchets et sur l'agriculture (merci à Karen CORTE pour le terreau, au Pays de Bière pour le recyclage, à Eddy LEFORT pour l'agriculture). Cette activité sera poursuivie dans le cadre des « NAP » à la rentrée 2015. Si vous avez trop de plants ou de graines d'automne, vous pouvez en faire don à l'école en contactant la mairie.
- Participation au « concours national de la résistance », les élèves de CM1/CM2 ont obtenu le deuxième prix du Département. Une remise de prix à eu lieu le 2 juillet à Meaux en présence de tous les élèves,un représentant de la préfecture et de l'inspectrice départementale de l'éducation nationale.

En maternelle :

- Cinéma de Fontainebleau dans le cadre de l'opération « l'enfant et le 7ème art » en mars : film d'animation japonais « mon ami Totoro ».
- Sortie à « la Fabuloserie » de Dicy dans l'Yonne en mai : découverte d'oeuvres de différents artistes représentatifs de l'art brut (peintures, sculptures parfois animées réalisées à partir de matériaux de récupération).
- Rencontres sportives en juin sur le terrain d'évolution avec les enfants des classes maternelles de Barbizon et Noisy sur Ecole.

Ces trois moments ont provoqué beaucoup d'enthousiasme.

- Une nouvelle activité « NAP » (éveil corporel) a été mise en place avec le recrutement d'une nouvelle intervenante.

Assemblée des jeunes

Il y a un peu plus d'une année, lors des élections municipales, nous avions souhaité une participation réelle des jeunes arbonnais à la vie du village.

Depuis lors nous avons pu constater qu'il y avait des attentes nombreuses et très différentes. Nous souhaitions avoir un bon retour chez les adolescents mais, à notre première réunion du 10 mars 2015, ce sont surtout les jeunes de l'école élémentaire et quelques collégiennes et collégiens qui étaient présents.

Cette faible représentation des adolescents et le bel enthousiasme manifesté par nos plus jeunes nous a conduit à modifier le projet d'origine à partir du constat suivant : n'est-il pas trop tôt pour créer un conseil municipal des jeunes, qui implique un mécanisme d'élection, donc de représentation alors que tous les jeunes présents souhaitent avant tout participer, agir et décider tous ensemble ?

D'un conseil « représentatif » nous sommes revenus à l'idée d'une « assemblée des jeunes», outil de démocratie directe. Les jeunes présents à la réunion ont partagé ce choix et ont aussitôt arrêté des actions pour l'année 2015.

Trois projets ont été évoqués :

- La participation à la fête du 7 juin 2015 : fête du village avec vide grenier organisé par le foyer rural, fête de l'association des parents d'élèves et **animations communales enrichies par nos jeunes arbonnais une réussite!**

- A l'automne une journée « propreté » du village et de ses abords à laquelle tous les adultes seront conviés…

- En décembre, une animation pour décorer le village et réunir ses habitants.

Que de belles idées !!! De 8 à 18 ans vous êtes toujours les bienvenus. Il n'est jamais trop tard pour rejoindre les pionniers …

Aménagement des espaces communaux

Des activités de loisirs pour tous

En 2014 des jeux pour les enfants de 2 à 12 ans en face de l'école élémentaire.
Eté 2015 améliorations et nouveautés sur le plateau d'évolution :
- Filets de buts et remise en état du city-stade
- Parcours de santé composé de 7 agrès.

RD 409

Plusieurs réunions se sont tenues avec la direction départementale des territoires (DDT) afin d'étudier les possibilités de modifications ou d'installation de dispositifs susceptibles de réduire la vitesse sur la RD 409 et de concourir à la sécurité des piétons en bord de route.
Des comptages de vitesse et de nombre de véhicules, tant pour les véhicules légers que pour les poids lourds, ont été réalisés en octobre 2014. Ils démontrent que :

La vitesse est supérieure de 20 km/h environ sur les entrées de village,
La vitesse est supérieure de 10 km/h environ dans la partie centrale et resserrée du village.

Une réunion d'information s'est tenue le 16 mai dernier avec quelques propriétaires concernés. Il est regrettable qu'il n'y ait pas eu plus de participants.

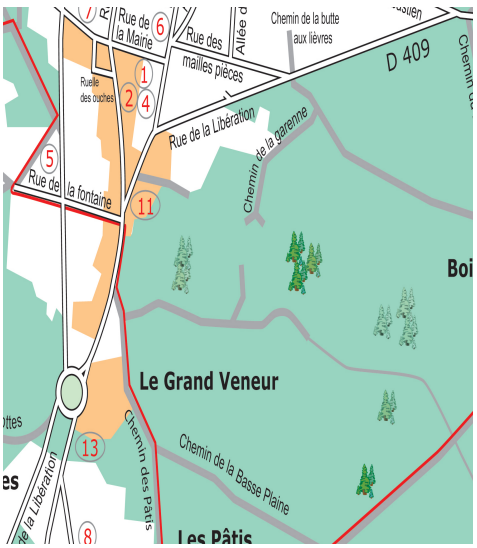

Pour réduire la vitesse, la DDT et la commune proposent les solutions suivantes :
- Redéfinir plus clairement l'entrée du village par un dispositif plus visible, la commune étant insérée entre des kilomètres de route forestière,
- Réaliser une étude technique du virage en son état afin de vérifier s'il répond aux exigences de sécurité actuelles (elle sera faite par la DDT),
- Planter des haies discontinues entre les chaussées et les bas-côtés,
- Revoir la pertinence des passages piétons,
- Installer des "coussins lyonnais" (plus efficaces que les coussins berlinois),
- Modifier le dévoiement à la hauteur des Mailles Pièces avec installation d'un stop pour les véhicules provenant de cette voie et du chemin de la Garenne (réalisée mi juin),
- Installer une bande blanche continue sur la ligne droite côté Fontainebleau,
- Installer un plateau surélevé au croisement RD 409 / Rue Grande avec limitation de la vitesse à 30 km/h pour sécuriser la traversée piétons.

Une première estimation de l'ensemble de ces dispositifs, outre honoraires d'un bureau d'études, conduit à retenir une enveloppe de 70 000 € à 90 000 € suivant les choix. La participation du conseil départemental devra être recherchée le moment venu.
Ne pas omettre de prendre en considération que tous les aménagements sur chaussée sont générateurs de bruits pour les riverains.

EAUX PLUVIALES

Nous connaissons depuis quelques années des évènements climatiques violents où de fortes précipitations de pluie et de grêle se produisent dans un laps de temps très court.
Des habitations sont mal raccordées au réseau d'assainissement, de fortes quantités d'eaux pluviales se déversent ainsi dans le réseau d'eaux usées, créant des perturbations graves sur le réseau d'assainissement et sur la station d'épuration. Cette station n'est pas prévue pour accueillir ces quantités "d'eaux propres".

Dans le 2ème semestre 2015, des vérifications systématiques seront faites par notre prestataire VEOLIA, pour détecter les habitations concernées qui doivent être équipées d'un puisard.

SITE AIR FRANCE

Le Comité d'entreprise d'Air France a décidé de mettre en vente le site dont il est propriétaire à Arbonne-la-Forêt au début de l'année 2012. Un acte de vente est intervenu au cours du premier trimestre 2015 et la société nouvellement propriétaire a pour objectif la remise en état puis la mise en vente des douze pavillons composés chacun de deux logements. La commercialisation est déjà lancée. Cette première étape permettra sans doute l'installation de jeunes familles sur la commune et participera au maintien d'enfants en nombre suffisant pour assurer la pérennité de nos écoles. Pour les autres bâtiments : restauration, dortoirs,notamment, il est envisagé de réaliser une réhabilitation en logements. Bien sûr s'agissant d'un projet privé il peut évoluer au gré de ses porteurs.

La commune n'y participe que dans la mesure où des autorisations d'urbanisme sont légalement nécessaires à la réalisation des objectifs.

CESSION D'UNE PARCELLE COMMUNALE

La commune est propriétaire d'une parcelle constructible de 5 275 mètres carrés située rue de la Gare sur la gauche en remontant la rue à partir du rond point. Difficile à entretenir et à valoriser, trop souvent utilisée comme lieu de décharge et d'une valeur certaine, le conseil municipal a décidé de la vendre pour financer les importants chantiers qui se sont imposés et s'imposent encore pour sauver notre patrimoine et le mettre en conformité avec les normes actuelles : après l'ensemble de la Maison René Lefèvre, la mairie et l'église exigent des travaux urgents. Pour financer ces lourds chantiers, nous sommes en train d'obtenir des subventions conséquentes, mais il reste forcément une part à la charge de la commune. Le conseil municipal a retenu qu'il n'était pas envisageable ni souhaitable de faire peser sur les seuls arbonnais présents durant la période des travaux le coût d'opérations qui sont nécessaires voire indispensables pour sauvegarder le patrimoine communal auquel chacun est attaché, l'était et le restera. En conséquence, le conseil municipal, par délibération du 28 avril 2015 a décidé de céder à la majorité des voix et une abstention, une superficie de 3 636 mètres carrés à un promoteur, la société EUROTER, qui a réalisé le lotissement de la Butte aux Lièvres, en vue de la constitution de quatre lots constructibles de 900 mètres carrés minimum chacun, le surplus demeurant propriété de la commune. Le prix arrêté permettra de participer au financement – sans augmentation du taux de la fiscalité communale (taxe foncière, taxe d'habitation)- des travaux de réhabilitation mairie et salle du conseil avec mise en accessibilité, des travaux urgents à réaliser sur l'église et de la sauvegarde foncière de la partie « cœur du village « située en face de l'école maternelle.

Le Petit Corne Biche change d'exploitant

Petit Corne Biche restaurant

Tél. 01 60 66 26 34
Email : cornebiche@orange.fr

Béatrice et Luc Bailly-Maitre,

le nouveau chef Loïc Richy vous accueillent avec plaisir.

BIENVENUE

Un nouvel acteur économique

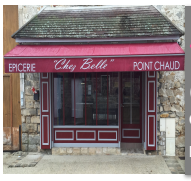

« Chez belle »
épicerie/point chaud
Ouvert du mardi au dimanche de 7h30à13h00 et de 15h30 à 20h00
Fermeture dimanche après-midi et lundi

Un commerce de proximité dans votre village

635 rue Grande
77630 Arbonne-la-Forêt
Tél : 01 60 66 03 40

toute l'année retrouvez :

- Epicerie
- Pains, viennoiseries
- Charcuterie et fromage à la coupe
- Plats préparés et sandwichs maison à emporter
- Pause café
- Service de livraison
- Point relais

UN PLUS A LA FORESTIERE, la construction d'un Pôle d'Activités et de Soins Adapté (PASA),

« Nos résidents seront pris en charge, en interne au sein de notre structure, pour l'élaboration d'activités quotidiennes afin de préserver au mieux leurs fonctions intellectuelles. Une véritable maison avec l'installation adéquate, leur permettra de reprendre goût aux actes de la vie quotidienne : élaboration des repas, repas pris en commun et diverses autres activités. Tout ceci dans le but de mener à bien la prise en charge et d'apporter à nos anciens tout le bien-être auquel ils ont droit .

Dès la fin des travaux nous vous attendrons pour l'inauguration ».

Dominique VERMANDE
directrice de la Forestière

FINANCES

Les budgets ont été adoptés en séance publique le 24 mars 2015. Comme toutes les collectivités publiques, nous devons faire face à la baisse des dotations de l'Etat (- 17 945 €). En 2015 n'ayant pas de ressources complémentaires pour compenser, nous avons dû nous montrer prudents dans l'élaboration des budgets et aussi déterminer des priorités, tout en continuant à assurer tous les services qui vous sont utiles et à améliorer votre cadre de vie.

C'est ainsi que nous avons répondu aux principes suivants :

- ✓ la prise en compte de la baisse des dotations de l'Etat,
- ✓ la maîtrise des dépenses dans tous les domaines par une estimation rigoureuse des besoins, des hausses prévisibles (tarifs de l'énergie, organisation liée à la réforme des rythmes scolaires sur une année scolaire entière …..) et des actions génératrices d'économies (renégociation de contrats et de l'emprunt),
- ✓ la recherche renforcée de subventions

afin :

- ✓ de poursuivre la sauvegarde et l'amélioration du patrimoine communal (mairie, salle du conseil, clocher de l'église),
- ✓ de poursuivre les travaux d'entretien et de sécurité du village

le tout sans augmentation du taux communal des impôts (taxes foncières, taxe d'habitation).

Les chiffres des différents tableaux sont TTC

Les budgets		
Budget « commune »		1 447 941 €
dont section fonctionnement :	*745 976 €*	
dont section investissement :	*701 965 €*	
Budget "assainissement"		397 870 €
dont section fonctionnement :	*111 561 €*	
dont section investissement :	*286 309 €*	
Budget "C.C.A.S"		12 890 €
Budget "caisse des écoles"		33 147 €
Total		**1 891 848 €**

BUDGET COMMUNE

La section de fonctionnement, en dépenses, regroupe l'ensemble des dépenses courantes nécessaires au bon fonctionnement de la collectivité.

Charges à caractère général (bâtiments, voirie, énergie, frais postaux et téléphone, cérémonies…)	190 962 €	26%
Charges de personnel	270 245 €	36%
Restitution dotation à l'Etat au titre de la solidarité des territoires	47 954 €	6,5%
Autres charges de gestion courante (indemnités élus, cotisations organismes divers)	156 910 €	21%
Charges financières (intérêts d'emprunts)	20 905 €	3%
Charges exceptionnelles	4 000 €	0,5%
Charges imprévues (incertitude sur réforme scolaire, sur charges sociales…)	55 000 €	7%

Les recettes de fonctionnement proviennent essentiellement des impôts et taxes, des dotations de l'Etat, des produits liés à la cantine, à la garderie, au fonctionnement du regroupement pédagogique (maternelle).

Solde positif du budget 2014	122 375 €	16%
Produits (cantine-garderie-école)	118 516 €	16%
Impôts et taxes	364 436 €	49%
Dotations de l'Etat	127 807 €	17%
Autres produits (location salle des fêtes)	6 005 €	1%
Produits exceptionnels (remboursement assurance et dons)	6 837 €	1%

La section d'investissement, en dépenses, regroupe les opérations ponctuelles qui contribuent à valoriser le patrimoine communal. Cela concerne principalement les travaux de rénovation de la mairie, de la salle du conseil avec accessibilité aux personnes à mobilité réduite (PMR), de l'église.

Mairie et salle du conseil avec accessibilité PMR	343 072 €	49%
Clocher de l'église (1ère tranche)	193 712 €	28%
Remboursement d'emprunts	57 528 €	8%
Toiture de la cantine	30 000 €	4%
Cour de l'école (accessibilité depuis rue de la mairie)	28 118 €	4%
Plan Local d'Urbanisme	24 075 €	3%
Jeux d'extérieurs	11 710 €	2%
Panneaux de signalisation routière	7 500 €	1%
Réseaux d'électrification	5 000 €	0,80%
Petits matériels (aspirateur, ordinateur…)	1 250 €	0,20%

Les recettes d'investissement sont issues du solde positif du budget 2014, de la cession d'un terrain et de subventions.

Subventions (église, mairie, toiture cantine, voirie)	319 870 €	45,5%
Produits de cession (partie du prix de vente d'un terrain)	215 000 €	30,5%
Solde positif du budget 2014	148 469 €	21%
Remboursement de TVA	14 128 €	2%
Avance sur travaux (marché mairie)	4 498 €	1%

Fête du village

C'est sous un soleil radieux que la fête du village a réuni un grand nombre d'Arbonnais et de visiteurs qui ont pu « chiner » dans les nombreux stands de la brocante et partager un moment de convivialité et de détente.
Félicitations toutes particulières aux membres de l'Assemblée des jeunes présents à la fête pour les animations, les maquillages et la vente des gâteaux dont le bénéfice servira à financer des actions futures.
Merci aux Arbonnais pour la confection des gâteaux, à l'Association des parents d'élèves et au Foyer rural pour leur implication qui ne se dément jamais.

La facture d'eau et d'assainissement

Cette facture se décompose en 2 parties :

- Distribution d'eau potable,
- Traitement des eaux usées.

1) Eau potable

- La taxe sur la consommation du paragraphe "distribution de l'eau" (part collectivité) va évoluer en 2 temps :
  - Elle augmente de 0.06 € / m³ sur la facturation de mai 2015,
  - Elle augmentera de 0.15 € / m³ sur la facturation d'octobre 2015

soit une augmentation de 0.21 € / m³ en 2015.

- Pour une consommation annuelle de 100 m³, l'augmentation sera d'environ 21 euros hors taxes.

2) Assainissement

- La taxe sur la consommation du paragraphe "collecte et/ou traitement des eaux usées" (part collectivité) va être divisée par 2. Elle passe donc de 1.12 € / m³ à 0.56 € / m³.
- Pour une consommation annuelle de 100 m³, la diminution sera d'environ 56 euros hors taxes.
- Cette baisse ne sera applicable que pour le 2ème semestre 2015

donc la diminution pour cette année ne sera que d'environ 28 €

La facture globale 2015 sera donc globalement équivalente

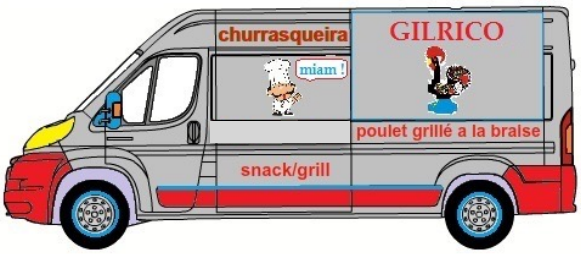

Du nouveau sur le parking

Poulets, grillades au charbon de bois
Tous les lundis, présent à partir de 17h30
Tél : 06 50 26 36 34

Ils sont nés

Manon Gautier le 8 février 2015
Tiliak Lehner le 18 mai 2015

Ils se sont dit

Aurore Climence et Florent Urani le 25 avril 2015

Ils nous ont quittés

Hubert Parot le 15 janvier 2015
Danielle Belabès le 19 avril 2015
Raymond Rault le 12 mai 2015